

INFORMATION AUX PORTEURS D' ACTIONS

13 avril 2026

**Communication aux porteurs d'actions
de la SICAV IDE DYNAMIC**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs d'actions de la SICAV « **IDE Dynamic** » (ci-après la « SICAV »), dont la gestion financière, administrative et comptable est déléguée à INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE, société de gestion de portefeuille agréée sous le numéro GP-98-008, dont le siège social est 3, rue de Messine - 75008 PARIS.

Quels changements interviennent sur votre SICAV ?

L'entrée en vigueur des dispositions issues de la Directive AIFM2 impose aux sociétés de gestion de doter les OPCVM et FIA de type ouvert d'au moins deux outils de gestion de la liquidité d'ici au 16 avril 2026.

Les deux compartiments (IDE Dynamic World Flexible et IDE Dynamic Euro) de la SICAV disposent d'ores et déjà d'un mécanisme de plafonnement des rachats (« Gates »). Nous vous informons de la décision de la société de gestion de la SICAV d'introduire un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de « Swing pricing » afin de se conformer à cette nouvelle exigence réglementaire.

Cette méthode d'ajustement de la valeur liquidative permet de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription/rachats nets.

En effet, lorsque les flux nets de souscriptions ou de rachats sur l'ensemble des classes d'actions d'un compartiment de la SICAV dépassent un seuil prédéfini par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du compartiment, la valeur liquidative est respectivement ajustée à la hausse ou à la baisse, dans l'intérêt des porteurs.

Les modalités de fonctionnement du mécanisme de Swing pricing sont décrites dans la documentation réglementaire de la SICAV.

Conformément à ce qui précède, la documentation réglementaire de la SICAV est mise à jour en conséquence.

Quand cette opération intervient-elle ?

Cette opération prend effet le **16 avril 2026**.

Quel est l'impact de cette opération sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

| | Impact |
|---|---------------|
| Modification du profil rendement/risque | Non |
| Augmentation du profil rendement/risque | Non |
| Augmentation des frais | Non |

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Les Documents d'Informations Clés (« DIC ») et le prospectus de la SICAV, à jour de la modification susvisée, seront disponibles sur simple demande et gratuitement auprès d'INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE – 3, rue de Messine, 75008 Paris – Tél : +33 (0)1 85 08 25 90 ou par e-mail à l'adresse : contact@ide-am.eu.

Ces documents vous seront adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés à compter de la réception de la demande. Ils sont également disponibles sur le site internet : www.ide-am.eu.

Aussi, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du DIC de l'OPC concerné.

Nous vous invitons par ailleurs à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou responsable de compte pour toute information complémentaire concernant vos placements.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE